

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_6\_123-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021



DEL 2021.06.02/123

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

TOURISME

Objet :

Train touristique - tarifs  
été 2021

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

**Étaient représentés :**

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élixa FAURE  
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Nombre de membres du  
conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de

suffrages

exprimés : 30

**Absents excusés :**

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-218509237-20210602-2021-6-123 DE  
RAPORTEUR : Hervé BOULAIS  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021

- VU** les articles R. 3112-1 et R. 3113-10 du code des transports ;
- VU** l'article R. 133-37 du code du tourisme ;
- VU** la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;

**CONSIDERANT** le succès de l'expérimentation d'un train touristique effectuée durant l'été 2020 ;

**CONSIDERANT** le souhait de la municipalité de contribuer à l'animation touristique des différents quartiers du centre-ville tout en maîtrisant le poids d'un nouveau service sur les finances communales ;

**CONSIDERANT** les travaux de la commission CULTURE, PATRIMOINE et TOURISME, réunie le 31 mai 2021 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

- De créer les tarifs suivants pour le service de train touristique saisonnier :
  - Gratuit pour les moins de 6 ans
  - Tarif réduit à 2€ pour les enfants de 7 à 12 ans
  - Tarif plein à 4€ pour les adultes et les enfants de 13 ans et plus
  - Validité des tickets durant l'ensemble de la journée de leur achat
  
- D'accorder la gratuité du service à tous les usagers du train aux dates suivantes : du 2 au 4 juillet 2021 et le 14 juillet 2021 ;
  
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**AR Prefecture**

005-210500337-20210602-2021.6.123-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/123

PUBLIÉE LE : **07 JUIN 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

